



Assignation en divorce

Par gerard13

bonjour
apres une ordonnance de non conciliation, j'ai recu une assignation en divorce, par huissier, le divorce est 'il prononcé??
par ailleurs ce document autorise t'il une saisie de la pension sur mon salaire??

p

Par jury34

Bonjour,

Non le divorce n'est pas prononcé.

Une ordonnance est une mesure judiciaire provisoire.

Ce document peut autoriser une saisie de la pension sur votre salaire, si vous ne payez pas et qu'un juge est saisi.

Vous n'avez pas d'avocat dans le cadre du divorce ?

Cordialement

Par gerard13

merci

l'assignation me donnait 15 jours pour être convoqué au jaf, je n'ai jamais eu la convocation, ???je n'ai pas d'avocat, car tout a été fait à mon insu, 6 mois en enfermement pour dépression ont permis à mon ex de concrétiser sa démarche

Par jury34

Prenez un avocat et faites appel sinon ...

Cordialement

Par gerard13

sinon????? j'ai plus les sous pour un avocat

Par jury34

Vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle en vous rendant au greffe du tribunal de votre ville.

Cordialement